

MODALITES D'ADMISSION – session février 2019

Conditions d'accès à la formation

La formation au CAFERUIS est ouverte aux candidats remplissant l'une des conditions suivantes :

Justifier d'un diplôme au moins de niveau III, délivré par l'État et visé à l'article L. 451-1 du Code de l'action sociale et des familles :

- Diplôme d'État d'assistant de service social
- Diplôme d'État d'éducateur spécialisé
- Diplôme d'État d'éducateur de jeunes enfants
- Diplôme d'État d'éducateur technique spécialisé
- Diplôme de Conseiller en Économie sociale et familiale

Ou justifier d'un diplôme homologué ou inscrit au Registre National de Certifications Professionnelles (RNCP) au moins de niveau II.

Ou justifier d'un des diplômes d'auxiliaire médical de niveau III visés par le Code de la santé publique (infirmiers, masseurs-kinésithérapeutes, etc.) et de deux ans d'expérience professionnelle² dans le domaine social ou santé publique.

Ou justifier d'un diplôme délivré par l'État ou diplôme national visé par le ministre chargé de l'enseignement supérieur, sanctionnant un niveau de formation correspondant au moins à deux ans d'études supérieures ou d'un diplôme, certificat, titre homologué ou inscrit au répertoire national des certifications professionnelles au niveau III et de trois ans d'expérience professionnelle¹ dans les secteurs de l'action sociale et médico-sociale ou de trois ans d'expérience dans une fonction d'encadrement.

Ou justifier d'un diplôme de niveau IV, délivré par l'État et visé par l'article L. 451-1 du Code de l'action sociale et des familles :

- Diplôme de Technicien de l'Intervention Sociale et Familiale (TISF)
- Diplôme d'État de Moniteur Éducateur (DEME)

Et de quatre ans d'expérience professionnelle dans les établissements et services sociaux et médico-sociaux définis à l'article L. 312-1 du Code de l'action sociale et des familles.

Nota bene : les candidats titulaires d'un diplôme délivré dans un autre État doivent fournir une attestation de comparabilité portant sur le niveau de ce diplôme dans le pays où il a été délivré. L'organisme habilité pour délivrer cette attestation est l'ENIC-NARIC (Art. 3 de l'Arrêté du 4 juillet 2007).

Satisfaire à un entretien individuel devant un jury composé d'un formateur et d'un cadre de l'action sociale, permettant d'apprécier le cursus et l'expérience du candidat, son engagement et son projet de formation. Cet entretien permet en outre de préciser les modalités de la formation, ses exigences et d'apprécier les éventuels allègements de formation auxquels le candidat peut prétendre.

Dates des entretiens d'admission : mercredi 27 juin, mercredi 12 septembre, mercredi 10 octobre, mercredi 14 novembre 2018 ou mercredi 9 janvier 2019.

Modalités d'inscription et d'admission

Le candidat se préinscrit en ligne depuis le site www.efpp.fr pour recevoir le **dossier de candidature** qu'il complète et adresse par voie postale à l'EFPP au plus tard 3 semaines **avant l'une des dates d'entretien** ci-dessus.

L'EFPP convoque le candidat à l'entretien individuel puis lui adresse, sous huitaine, la décision du jury. En cas d'avis favorable, le candidat confirme par écrit sa décision d'entrer en formation pour la prochaine rentrée.

Une **commission d'admission** - composée de la directrice ou du directeur adjoint ou de leurs représentants, du responsable pédagogique de la formation et d'un cadre de l'action sociale - **arrête la liste des candidats** admis à suivre la formation (promotion de **25 stagiaires** maximum) et la soumet à la DRJSCS IDF.

Tarifs

Frais de dossier et sélection : 75 euros

Coût de la formation CAFERUIS : **7 486 euros**.

Droits universitaires Paris Nanterre si inscription optionnelle à la préparation conjointe du Master1 EFIS³ : **260 €** (environ).

Durée et calendrier

820 heures⁴ de février 2019 à octobre 2020 dont **400h d'enseignement théorique** organisés à raison de 3 ou 4 journées de regroupement par mois (selon le calendrier ci-dessous) et **420 h de stage pratique** (soit 12 semaines de 35 heures) à réaliser hors établissement employeur entre avril et novembre 2019.

	2019	Durée	2020	Durée
Jeu	Jeu		Jeu	
di	di		di	
14	15	14 h	21	28h
fév	fév		jan	
2019	2019		2020	
Lun	Jeu	28 h	Mer	21h
11	14		12	
mar	mar		fév	
2019	2019		2020	
Lun	Jeu	28 h	Mardi	28h
1 ^{er}	4		10	
avr	avr		mar	
2019	2019		2020	
Mer	Ven	21 h	Mardi	28h
15	17		21	
mai	mai		avr	
2019	2019		2020	
Mer	Ven	21 h	Mardi	28h
19	21		26	
juin	juin		mai	
2019	2019		2020	
Mardi	Ven	28 h	Lundi	21h
17	20		15	
sept	sept		juin	
2019	2019		2020	
Mardi	Ven	28 h	Ven	7h
15	18		18	
oct	oct		sept	
2019	2019		2020	
Mardi	Ven	28 h	Jeu	15h
19	22		22	
nov	nov		oct	
2019	2019		2020	
Mardi	Ven	28 h		
17	20			
déc	déc			
2019	2019			

¹ Texte d'application : ART. 2 de l'Arrêté du 8 juin 2004

² Si les candidats réunissent les conditions de diplôme énumérées aux alinéas 3 et 4 et qu'ils occupent une fonction d'encadrement dans un établissement ou service social ou médico-social, aucune durée d'expérience n'est exigée.

³ Master 1 professionnel « Education Familiale et Interventions Socio-Educatives en Europe »

⁴ Selon le cursus du candidat, le jury d'admission peut lui accorder un allègement de formation théorique de 70h (sur tout ou partie du DF2 du programme de formation) /un allègement du stage pratique de 210 h.